

21 juillet 2014

LA CONTRAINTE PÉNALE : RÉUSSIR À EN FAIRE UN VÉRITABLE OUTIL DE LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

Adoptée par le Parlement la semaine dernière, la réforme pénale crée une nouvelle peine à côté de la prison, la contrainte pénale. Cette mesure, qui remplace l'enfermement par des obligations et des interdictions, présente le double avantage d'éviter les ruptures de vie liées à la détention et de proposer un accompagnement socio-éducatif soutenu pour favoriser l'insertion des personnes et lutter contre la récidive.

La FNARS soutient depuis longtemps cette peine qui s'exécutera dans la société et non plus entre quatre murs, mais reste vigilante sur les conditions de sa mise en œuvre.

La Fédération, qui réunit près de 900 associations de lutte contre l'exclusion, voit deux conditions principales à la réussite de cette réforme :

La première d'entre elles concerne les personnes désocialisées, qui représentent une part importante du public présent aujourd'hui en détention. Grâce à la contrainte pénale, véritable changement de philosophie, elles ne seront plus mises à l'écart après un délit mais accompagnées en vue d'une insertion durable. **Pour la FNARS, il faudra veiller à ce que la contrainte pénale s'adresse tout particulièrement aux personnes en situation précaire qui ont commis un délit, cible implicite de cette nouvelle mesure.**

La seconde porte sur l'effectivité du partenariat entre les associations et l'administration pénitentiaire dans le suivi de la contrainte pénale. Les adhérents de la FNARS, structures d'hébergement ou chantiers d'insertion, seront chargés d'accompagner socialement la personne aux côtés des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), qui, eux, seront chargés du suivi de l'exécution de la peine. **La personne devra être au centre de ce partenariat entre les milieux associatifs et pénitentiaire.**

La FNARS aura l'occasion de rappeler ces points de vigilance lors des réunions du groupe de travail sur la contrainte pénale à l'administration pénitentiaire.

Contact presse :

Céline Figuière - 01 48 01 82 06 - celine.figuiere@fnars.org